

Conseil d'Administration du CCAS du 18 juin 2026 Procès-verbal de la séance n°2026.04

Date Convocation	de	Le dix-huit juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.
10 juin 2026		Etaient présents : Mme Patricia SAINT-VENANT, Mme Aliette GEAIRON Mme Jocelyne LECROQ, Mme Aline LARGEAU, Mme Marie DABURON, Mme Coralie FLAIS, Mme Julie RIOLLET, Mme Emmanuelle CHARRIER, Mme Françoise BIGOT, M. Alain ONDET, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Guylène BIGOT, M. Jean-Marie GUIDOUX.
Nombre conseillers	de	
En exercice :	17	
Présents :	13	Absents excusés : Mme Caroline ROMUALDO, Mme Alexandra PORCHERON, Mme Catherine GAY, Mme Aurélie SCHEMEL.
Représentés :	00	Secrétaire de séance : Mme Aline LARGEAU.
Votants :	13	

① Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2026 :

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

① Don de la communauté des gens du voyage

Le projet de délibération a été approuvé à l'unanimité.

① Choix du prestataire du colis gourmands 2026

Le choix s'est porté sur Valette Foie Gras

① Aides financières :

Mme LECROQ, Vice-présidente déléguée, présente trois demandes d'aide financière.

Après étude du dossier, il a été décidé à l'unanimité

- **Cas n°02-2026 :** souhaite une aide pour le paiement de son loyer.
Il est décidé de verser 300€ au bailleur Val Touraine Habitat
Préconisation du CA : prendre rdv avec la banque afin d'étudier la possibilité de regrouper ses deux crédits et d'établir un nouveau calcul de sa capacité de remboursement, et ce afin qu'elle soit plus à l'aise en fin de mois.
- **Cas n°03-2026 :** souhaite une aide pour le paiement de son loyer.
Il est décidé de verser 250€ au bailleur Val Touraine Habitat

- **Cas n°04-2026** : souhaite une aide pour le paiement de son loyer.
Il est décidé de verser 300€ à l'entreprise de plomberie

⑩ Questions et informations diverses

Il est indiqué que nous sommes en veille saisonnière du 1^{er} juin au 15 septembre pendant laquelle le CCAS reste en veille et peut activer le dispositif en fonction des niveaux de vigilance et des épisodes de fortes chaleurs.

Mme SCHEMEL demande si les assistantes sociales utilisent un formulaire type pour les demandes d'aide financière. Il est répondu qu'elles utilisent toutes le même formulaire qu'elles transmettent ensuite au CCAS, accompagné des pièces justificatives fournies par le demandeur. Cette procédure intervient une fois que toutes les solutions pouvant être mobilisées de leur côté ont été épuisées.

Mme Françoise BIGOT propose son aide si besoin lors des entretiens avec les demandeurs.

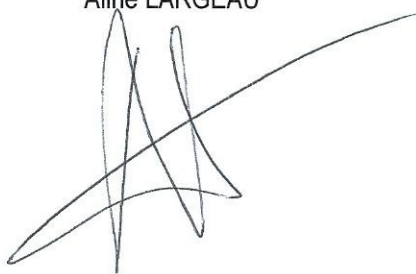
Il est précisé que le budget dédié aux aides financières est de 1500€ pour l'année 2026. Quatre cas ont été étudié depuis janvier 2026.

Il est proposé d'évoquer d'une séance à une autre, les situations nécessitant une aide financière ou des conseils afin d'en assurer le suivi dans la durée.

Fin de séance : 19H30

La secrétaire de séance

Aline LARGEAU



La Vice-Présidente,

Patricia SAINT-VENANT

